



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 18 avril 2024, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. MARCHAND Philippe, Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. GASPAILLARD Vincent, Mme RAULET Laura

Secrétaire : Mme GONTHIÉ Martine

Procuration : M. GASPAILLARD Vincent donne procuration à Mme GASPAILLARD Evelyne

ORDRE DU JOUR :

- *Questions relatives au personnel*
- *Restructuration et extension de l'école – Point d'étape*
- *Demande de subvention de l'association « l'Atelier des Cousettes »*
- *Transport scolaire RPI le Blé en Herbe : avenant N° 2 à la convention Région Bretagne*
- *Entente intercommunale Hardouiniais Mené : subventions associations et financement poste animateur jeunesse*
- *Questions et informations diverses*

1) Personnel : ratios d'avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux appelé « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis favorable de principe du Comité Social Territorial en date du 27 mars 2024,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

- ❖ **Grade d'origine** : Adjoint technique territorial
- ❖ **Grade d'avancement** : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- ❖ **Ratio** : 100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les ratios ainsi proposés.

2) Demande de subvention

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Atelier des Cousettes en date du 4 avril 2024. L'association a pour projet de confectionner des blouses post opératoires en coton pour les enfants malades du Centre Hospitalier Yves LE FOL de Saint-Brieuc. A ce titre, Mme CONAN, présidente de l'association, sollicite une subvention pour l'achat de tissus et de mercerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 400 € à l'Atelier des Cousettes. La commune de Saint-Vran sera avertie et associée à la remise des blouses au Centre Hospitalier.

3) Convention de coopération relative au transport scolaire entre la commune de Saint-Vran et la Région Bretagne – Avenant

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la convention signée en 2022 entre la commune de Saint-Vran et la Région Bretagne a pour objet de fixer les conditions de coopération concernant les services de transport scolaire assurant la desserte des écoles primaires du RPI public le Blé en Herbe et l'école primaire privée Saint-Joseph. Elle précise notamment les conditions dans lesquelles la commune de Saint-Vran intervient lors de l'inscription des élèves transportés et les conditions de mise à disposition d'un accompagnateur. Elle traite également de la participation financière.

Madame le Maire présente le projet d'avenant transmis par la Région Bretagne visant à prolonger la convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cet avenant à la convention et autorise Madame le Maire à le signer.

4) Validation de la décision de la commission d'entente intercommunale du pays d'Hardouiniais Mené – Subvention aux associations 2024

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 avril 2018 approuvant la création d'une entente intercommunale du Pays d'Hardouiniais Mené,

Vu les termes de la convention d'entente signée par l'ensemble des Maires en date du 6 juin 2018,

Vu la décision de la Commission d'entente intercommunale du Pays d'Hardouiniais Mené en date du 15 février 2024,

Madame le Maire rappelle que la commission d'entente vote à la majorité de ses membres les décisions soumises qui font l'objet ensuite d'une validation des 9 conseils municipaux pour être exécutoires.

Après avoir présenté la décision de la commission d'entente intercommunale en date du 15 février 2024, le conseil municipal est invité à valider cette dernière et s'engage à verser à chaque association le montant de la somme demandée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la décision et s'engage à verser le montant de la subvention à chaque association à savoir **11 548.83 €** au total.

		Asec	Familles Rurales	ADMR	Les Mains de Demain	TOTAL
		42 000,00 €	63 000,00 €	12 000,00 €	0 €	117 000,00 €
	<i>Pop DGF</i>					
Gomené	613	2 996,86 €	4 495,29 €	856,24 €	- €	8 348,39 €
Illifaut	727	3 554,18 €	5 331,28 €	1 015,48 €	- €	9 900,94 €
Laurenan	846	4 135,96 €	6 203,93 €	1 181,70 €	- €	11 521,59 €
Loscouet/Meu	675	3 299,97 €	4 949,95 €	942,85 €	- €	9 192,76 €
Merdrignac	3186	15 575,84 €	23 363,75 €	4 450,24 €	- €	43 389,83 €
Merillac	299	1 461,76 €	2 192,64 €	417,65 €	- €	4 072,05 €
Saint Launeuc	210	1 026,66 €	1 539,98 €	293,33 €	- €	2 859,97 €
Saint Vran	848	4 145,73 €	6 218,60 €	1 184,50 €	- €	11 548,83 €
Trémourel	1187	5 803,05 €	8 704,57 €	1 658,01 €	- €	16 165,64 €
	8591	42 000,00 €	63 000,00 €	12 000,00 €	- €	117 000,00 €

5) Entente intercommunale Hardouinai Mené – Politique animation Jeunesse

Par délibération en date du 22 juillet 2021, le conseil municipal de Saint-Vran a approuvé le projet de mise en place d'une politique d'animation jeunesse portée par l'AFR en faveur des jeunes du bassin de vie Hardouinai Mené avec une volonté d'intervenir au plus près des jeunes au sein de l'ensemble des communes. Cette politique repose sur le recrutement d'un animateur jeunesse qui a pour mission de :

- Animer / coordonner les actions,
- Organiser les mini-camps,
- Organiser les soirées à thème,
- Proposer des temps d'animations sur les 9 communes.

Après en avoir en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser la somme de 2544 € pour l'année 2024, ce qui correspond à 3 € par habitant, pour le financement de cet animateur jeunesse.

		POSTE JEUNESSE
		FAMILLES RURALES
		25 773,00 €
	<i>Pop DGF</i>	
Gomené	613	1 839,00 €
Illifaut	727	2 181,00 €
Laurenan	846	2 538,00 €
Loscouet/Meu	675	2 025,00 €
Merdrignac	3186	9 558,00 €
Merillac	299	897,00 €
Saint Launeuc	210	630,00 €
Saint Vran	848	2 544,00 €
Trémorel	1187	3 561,00 €
	8591	25 773,00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Restructuration et extension de l'école

La pompe à chaleur est en fonction et le chauffage entre lui aussi progressivement en fonction. Les peintres ont commencé les sous-couches. Le nouveau bâtiment sera livré fin mai. Les deux classes de l'école s'installeront dans le nouveau bâtiment afin que l'ancien bâtiment soit rénové. La classe modulaire restera en place jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin prochain. L'inauguration est prévue le vendredi 6 septembre.

- Feuille de route

De façon à suivre les différents dossiers en cours et à venir, le travail est réparti entre les conseillers. Parmi ces dossiers : le jardin du Guédou (réfection du toit - installation d'un mât solaire - jeux - pont rouge) - Les supports des cloches de l'église - Le mobiliser de l'école et de la garderie - La création d'une allée dans le cimetière - Les travaux dans les logements communaux - Le compactage du terrain des sports - La voirie - Les équipements (informatique - matériels services techniques et entretien) - La voie douce et le verger.

La Secrétaire de séance,

Martine GONTHIÉ



Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD

